



# Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Dreets - Centre-Val de Loire



Dreets  
Centre-Val de Loire



Direction Régionale  
12, Place de l'Étape – CS 85809  
45058 Orléans - Cedex 1  
Tél. : 02 38 77 68 00  
centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr

## MISSION GÉNÉRALE

La Dreets Centre-Val de Loire est un service régional de l'État organisé en pôles de compétence. Chaque pôle a pour mission l'animation régionale des politiques publiques dans son domaine et le niveau départemental est chargé de la mise en œuvre.

Les missions générales de la Dreets sont :

- **Protéger** les salariés, les consommateurs et les personnes vulnérables,
- **Accompagner** : soutenir les entreprises et les aider à s'adapter aux transitions, soutenir les publics en difficultés d'insertion,
- **Développer** : accompagner le développement ou la transition des secteurs d'activités, développer des réseaux de partenaires et d'actions.

Pour en savoir plus, consultez la [feuille de route de la Dreets](#).

## ORGANISATION ET COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

Pour assurer l'exécution de ses missions, la Dreets dispose d'une unité régionale et de six unités départementales appelées les DDETS(PP).

Dans le champs de la santé et de la sécurité au travail, la Dreets mobilise au niveau départemental des unités de contrôle composées d'agent de l'inspection du travail.

Au niveau régional, une équipe d'ingénieurs de prévention et un médecin du travail sont en appui aux agents de contrôle dans les départements.

Dans le domaine de la santé sécurité

## CHAMPS D'INTERVENTION



Assurer la santé, la sécurité et améliorer les conditions de travail



Promouvoir le maintien en emploi et la qualité de vie au travail



Veiller sur l'application des dispositions légales, réglementaires, conventionnelles et collectives concernant les conditions de travail des salariés dans les entreprises



Animer et coordonner le Plan régional de Santé au travail (PRST) tous les cinq ans avec l'ensemble des organismes partenaires



Déployer la politique régionale de santé au travail, d'insertion des travailleurs handicapés et de maintien en emploi

## MODES D'INTERVENTION



Contrôle de l'application du droit du travail dans les entreprises par l'intervention de l'inspection du travail



Renseignements en droit du travail service public gratuit pour les salariés et les employeurs



Suivi des accords collectifs portant sur les conditions de travail, exemples : travailleurs handicapés, égalité professionnelle, ...



Animation et promotion du dialogue social avec les organisations salariales (OS) patronales (OP) et d'autres instances paritaires

Agrément des Services de Santé au travail et des organismes en charge des formations des membres des Comités sociaux et économiques (CSE)



## EXEMPLES D'ACTION

Accueil téléphonique et physique des salariés et des employeurs

Informations réglementaires et ressources documentaires :

> ministère du Travail (lien vers <https://travail-emploi.gouv.fr>)

> Brochures, études statistiques régionales, infographies

Coordination d'acteurs du territoire régional

Sensibilisation collective, réunions

d'informations



## CONTACTS

Pour toute question relative à l'hygiène sécurité :

Se rapprocher en priorité de l'inspection du travail en contactant les DDETS (PP) par téléphone, par mail ou par courrier.

Pour un renseignement d'ordre général en Droit du Travail :

• Numéro unique : 0 806 000 126 (service gratuit + prix d'un appel)

• Par mail, courrier ou rendez-vous physique dans votre DDETS(PP)

Site de la DREETS : <http://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr>